

MÉMOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

L'Examen du Cadre législatif canadien sur les communications

Présenté au Groupe d'examen du cadre législatif en matière
de radiodiffusion et de télécommunications
a/s Innovation, Sciences et Développement économique Canada

11 janvier 2019

Montréal 

Table des matières

Introduction	2
Contexte	4
Questions énoncées dans le cadre de référence	5
• Loi sur les télécommunications et loi sur la radiocommunication	6
○ Accès universel et déploiement	6
○ Concurrence, innovation et l'accès aux services abordables	8
○ Neutralité d'Internet	9
○ Protection des consommateurs, droits et accessibilité	10
○ Sûreté, Sécurité et protection de la vie privée	10
○ Réglementation efficace du spectre	11
○ Gouvernance et administration efficace	11
• Loi sur la radiodiffusion	12
■ Questions 8 à 14 du cadre de référence	12
Annexes : Motion appuyant la protection de la neutralité du net	13
Bibliographie pertinente	14

Introduction

La Ville de Montréal accueille avec enthousiasme l'examen du cadre législatif canadien sur les communications. Elle souhaite que le nouveau cadre législatif entourant les communications, notamment la technologie de cinquième génération de communication sans fil (5G), soit revu en profondeur et donne ou confirme plus de marge de manoeuvre aux municipalités étant donné l'importance des communications pour l'ensemble des citoyens.

Le déploiement de la technologie 5G constitue une importante transformation partout dans le monde. La Ville est préoccupée par ce déploiement de plusieurs façons :

- L'ampleur du déploiement et l'impact sur son territoire urbain;
- Le rôle du municipal dans l'implémentation de la technologie;
- L'utilisation de la technologie;
- L'accès à un service performant, uniforme et sécuritaire pour les citoyens partout sur son territoire.

La Ville appuie les principales recommandations du mémoire de la FCM déposé lors de l'examen du cadre législatif canadien sur les communications, notamment:

- *Maintenir le rôle essentiel des municipalités dans la gestion de l'espace public dans l'intérêt de tous les utilisateurs, tâche qu'aucune autre entité ne peut exécuter - de manière opérationnelle ou légale;*
- *Maintenir l'intégrité du contribuable local et ne pas transférer les coûts indirectement sur l'assiette fiscale municipale;*
- *Maintenir le libellé des articles 43 et 44 de la Loi sur les télécommunications.*

Dans ce document, la Ville fournit des recommandations supplémentaires au Groupe d'examen:

- *Définir et normaliser des niveaux de services pour l'ensemble des entreprises de télécommunications;*
- *Modifier les dispositions de l'encadrement législatif actuel à propos des services et infrastructures essentielles afin de garantir que ces services soient disponibles à l'ensemble des municipalités et de leurs citoyens;*
- *S'assurer d'avoir un encadrement adéquat pour supporter les services qui ont un niveau de confidentialité supérieur;*
- *Mettre en place un processus de gouvernance incluant les différentes parties prenantes afin de définir les standards entre les propriétaires d'infrastructures passives et les utilisateurs de ces infrastructures.*

Au cours des dernières années, la Ville de Montréal s'est penchée sur plusieurs enjeux relatifs au déploiement des nouvelles technologies, et ce, tant pour ses propres besoins, que ceux de ses

citoyens. Parmi les technologies qui ont été analysées, le déploiement de l'internet des objets (IdO) présente des enjeux similaires à ceux de la 5G.

La Ville a effectué des travaux avec le CIRAIG afin d'obtenir une opinion sur l'acceptabilité sociale d'un déploiement de l'IdO. Ces recommandations figurent dans le [rapport du CIRAIG disponible sur le site de la Ville](#) et informent le lecteur sur les enjeux éthiques et d'acceptabilité sociale. Les conclusions de ce rapport ont permis à la Ville d'amorcer une réflexion plus vaste sur les enjeux du déploiement de la 5G sur son territoire.

Afin de préciser les grands enjeux propres au déploiement de la technologie 5G, la Ville a commandé un rapport sur les modèles et enjeux pour le déploiement des réseaux de télécommunications de prochaine génération en contexte municipal. Ce [rapport du CEFRIO est disponible sur le site de la Ville](#).

Ce rapport soulève plusieurs enjeux : l'absence de l'encadrement législatif ou réglementaire sur l'utilisation du mobilier urbain à des fins de communication ainsi que sur la gouvernance des données.

Avec le présent mémoire, la Ville désire faire connaître ses préoccupations ainsi que ses principales inquiétudes portant sur le déploiement prochain de la nouvelle technologie sur son territoire.

Parmi celles-ci, voici un sommaire :

- La Ville dispose d'un pouvoir réglementaire limité quant aux activités des entreprises de télécommunications;
- L'ampleur du déploiement massif de la 5G apportera de nombreux défis de gouvernance et d'urbanisme ;
- La législation n'encadre pas le déploiement des infrastructures de télécommunications ainsi que l'infrastructure passive;
- Les niveaux de services adaptés à la sécurité publique et les infrastructures essentielles ne sont pas définis;
- Les règles d'encadrement sur l'utilisation des données collectées à des fins autres à la livraison ou l'amélioration du service ne sont pas très bien définies;
- La concurrence de l'offre des services de télécommunications est limitée pour supporter les besoins de services de communications pour la sécurité publique et les services essentiels;
- Les municipalités ne disposent d'aucun levier pour assurer l'équité de la disponibilité de services de communication de même qualité sur le territoire dans un délai raisonnable.

La Ville souhaite que le Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications puisse prendre en considération toutes ces préoccupations lors de leur réflexion et des propositions qui s'en suivront afin de :

1. Clarifier le cadre législatif pour les municipalités;

2. Permettre une meilleure adéquation entre les plans d'urbanisme et les déploiements de services de communication;
3. Favoriser une plus grande accessibilité uniforme aux services de communications sur l'ensemble du territoire;
4. Favoriser la concurrence des fournisseurs de services applicatifs;
5. Standardiser des niveaux de services de communication en particulier pour les services et infrastructures essentielles.

De plus, la Ville suggère plusieurs pistes d'action qui devrait permettre d'amorcer des réflexions sur la bonification du cadre législatif actuel.

Contexte

Le déploiement de la cinquième génération de communication sans fil (5G) constitue une importante transformation pour la Ville de Montréal. La Ville de Montréal doit se préparer afin de bien gérer ce changement majeur.

La 5G arrive avec plusieurs promesses et la Ville doit s'assurer que celles-ci lui permettront d'atteindre ses objectifs en matière de sécurité publique, de développement économique, d'utilisation à faible coût des services, de la mise en oeuvre de nouveaux services s'appuyant sur la 5G, d'acceptabilité sociale, d'urbanisme, tout en évitant de créer un fossé numérique.

Avec le déploiement de la 5G, la Ville doit promouvoir l'atteinte de ses intérêts stratégiques, notamment :

- Favoriser l'expérience numérique citoyenne en accélérant la mise en oeuvre de la Ville intelligente et en évitant les déserts numériques (fracture numérique);
- Exercer un contrôle dans le déploiement de la 5G pour valider l'acceptabilité sociale et pour assurer l'adéquation avec son plan d'urbanisme;
- Assurer un niveau prioritaire de service pour les mesures d'urgence ainsi que les infrastructures essentielles; démocratiser, favoriser, mais aussi encadrer le déploiement de cette nouvelle technologie de communication;
- Favoriser le développement économique axé sur les secteurs technologiques d'avenir;
- S'assurer que la Ville, comme utilisatrice de 5G, bénéficie d'un réseau à faible coût pour ses besoins actuels et futurs;
- Faciliter une meilleure gestion de la mobilité et de la vie urbaine (transports, environnement, planification urbaine, etc.);
- Permettre le déploiement des véhicules connectés;
- Protéger en continu les données et la vie privée des citoyens montréalais.

Le déploiement de cette technologie pose des défis d'urbanisme et de gouvernance. La technologie 5G requiert une densification très importante des infrastructures physiques supportant son

déploiement. La Ville de Montréal estime qu'il faudra déployer entre 40 000 et 60 000 antennes pour couvrir l'ensemble de son territoire au plein potentiel de la 5G. En guise de comparaison, le réseau cellulaire de 4G compte moins de 5 000 antennes.

L'approche générale préconisée est que la Ville de Montréal doit prendre part activement au déploiement de cette nouvelle technologie.

Avec le déploiement prochain des infrastructures reliées à la technologie 5G, la Ville veut s'assurer que les différents niveaux de services qui desserviront la sécurité publique et les infrastructures essentielles seront adéquats pour leurs opérations quotidiennes et d'urgences.

Dans la législation fédérale actuelle, les niveaux de services ne sont pas encadrés. La résultante est qu'en ce moment, les entreprises de télécommunications offrent le service LTE à ses clients sans aucune garantie de service. Or, la technologie 5G présente une opportunité qui permettrait la mise en oeuvre de plusieurs niveaux de service.

La Ville souhaite que la nouvelle législation puisse mieux encadrer les classes de services et inclut des exigences pour le soutien de ces niveaux de services.

Par exemple, la Ville utilise une stratification de ses besoins en services de télécommunications avec des niveaux de services différents.

Type de service	Détails des services	Niveaux de service
Services essentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures essentielles; • Sécurité publique (policiers, pompiers, centres d'urgence 911, Urgence santé); • Gestion de l'eau potable, égouts; • Etc. 	critique pour la sécurité (" <i>safety critical service</i> ")
Services publics	<ul style="list-style-type: none"> • Service de l'eau; • Service d'infrastructures, voirie et transport; • Service de la culture; • Etc. 	critique pour la mission (" <i>mission critical service</i> ")
Services aux citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Services en ligne • Collecte des matières résiduelles • Entretien et déneigement • Sans-fil public • Etc. 	meilleur effort (" <i>best effort</i> ")

Montréal s'attend à ce que l'exercice actuel mène à une modernisation de la législation fédérale sur les communications.

De plus, nous espérons que les municipalités et leurs citoyens soient mieux protégés par de nouvelles dispositions législatives.

La Ville de Montréal, par ce mémoire et en réponse à la consultation concernant l'**Examen du Cadre législatif canadien sur les communications**, se prononcera uniquement sur la loi sur les télécommunications et les radiocommunications. Par conséquent, la Ville ne commentera pas la section IV de la Loi sur la radiodiffusion.

Questions énoncées dans le cadre de référence

Loi sur les télécommunications et loi sur la radiocommunication

1. Accès universel et déploiement

1.1 Est-ce que les bons outils législatifs sont en place pour favoriser l'accès à des services abordables de grande qualité à tous les Canadiens, y compris ceux qui habitent dans des collectivités rurales et éloignées, ainsi que dans des communautés autochtones?

En tant que palier de gouvernement le plus proche des entreprises et des citoyens, les municipalités sont conscientes que la croissance et la prospérité future des communautés qu'elles représentent dépendent de l'accès à des services abordables et de qualité.

Avec sa proximité, la Ville a une meilleure connaissance des différences démographiques, ainsi que des besoins particuliers de ses citoyens. En particulier, la Ville veut minimiser la fracture numérique et éviter qu'elle ne s'accroisse.

De plus, la Ville a l'obligation d'assurer des services de sécurité publique ainsi que plusieurs services essentiels tels que la production d'eau potable. Afin d'offrir ces services d'importance critique, la Ville a également besoin d'avoir accès à des services de communication de grande qualité et abordables sur l'ensemble de son territoire.

Le plan d'urbanisme de la Ville présente la vision d'aménagement et du développement du territoire de la Ville de Montréal. Malheureusement, le déploiement des services de communication s'effectue en parallèle au plan d'urbanisme.

La Ville constate plusieurs enjeux en rapport à l'offre d'accès à des services abordables et de qualité :

- Les niveaux de services de communication ne sont pas clairement définis dans la législation rendant impossible la comparaison de la qualité des services de communication entre les entreprises de communication;
- L'importance du rôle des municipalités sur un déploiement uniforme et optimal des services de communications dans l'espace public n'est pas clarifiée;
- La planification de déploiements des services de communications des entreprises de télécommunications n'est pas intégrée dans les plans d'urbanisme des municipalités;

- La planification stratégique de déploiements des services de communications des entreprises de télécommunications n'est pas systématiquement partagée avec les municipalités;
- La couverture des services de communications est principalement liée aux facteurs économiques des entreprises de télécommunications et non au besoin des citoyens;
- Les besoins de services de communications pour la sécurité publique et les services essentiels doivent être compétitifs, être offerts à coûts abordables et être de qualité.

Nous recommandons que les mesures suivantes soient évaluées:

- Définir et normaliser des niveaux de services pour l'ensemble des entreprises de télécommunications;
- Reconnaître l'importance du rôle des municipalités et leur donner des leviers pour assurer une couverture uniforme, une qualité de service et des tarifs compétitifs à leurs citoyens des services de communications dans l'espace public;
- Exiger que la planification de déploiement des services de communications couvre l'ensemble d'un territoire dans un délai raisonnable et qu'il soit communiqué aux municipalités;
- Continuer à encourager une mutualisation des services d'infrastructures de communication entre les entreprises de télécommunications lorsque pertinent:
 - Permet d'accélérer le plan de déploiement de la couverture globale des services de communication aux citoyens;
 - Favorise la réduction du coût global de déploiement des services de communications ce qui permet à de nouveaux joueurs de tirer bénéfice des infrastructures en place.

1.2 Étant donné l'importance de l'infrastructure passive pour le déploiement du réseau et la croissance prévue du réseau sans fil 5G, est-ce que les bonnes dispositions sont en place pour la gouvernance de ces actifs?

Étant donné que les infrastructures passives avaient peu été sollicitées, lors des déploiements précédents de technologies sans fil, nous constatons que plusieurs aspects liés à ces infrastructures ne sont pas expressément encadrés.

La Ville de Montréal est responsable du mobilier urbain dont elle est propriétaire. En particulier, elle encadre le déploiement, l'entretien et la disposition des équipements, l'esthétisme ainsi que la sécurité physique. La Ville est également responsable et gestionnaire du consentement municipal du droit de passage et de l'occupation permanente sur son territoire.

La Ville constate plusieurs enjeux en rapport à la gouvernance et de l'utilisation de l'infrastructure passive:

- Les municipalités n'ont pas de pouvoir ou de rôle exprès afin d'assurer l'utilisation des infrastructures passives en place en adéquation avec le plan d'urbanisme;

- Pas de définition claire et précise de l'infrastructure passive ou de classes d'infrastructure passive dans la législation actuelle;
- Absence de normalisation des coûts causaux pour les municipalités à l'utilisation de l'infrastructure passive;
- Absence de visibilité globale sur les inventaires des infrastructures passives;
- Plusieurs problèmes dus à l'absence de gouvernance notamment:
 - L'ensemble des points suivants : installation, réparation, entretien;
 - Une meilleure disposition par secteur (localisation de l'antenne, chemins de fibre, etc.);
 - La gestion de l'alimentation énergétique;
 - Un partage des coûts équitable;
 - Une intégration des aspects esthétiques;
 - Une sensibilisation de la responsabilité sociale (multiplication des ondes électromagnétiques);
 - Une priorisation sur les secteurs à déployer;
 - Une reconnaissance sur la propriété des infrastructures passives.

Nous recommandons que les mesures suivantes soient évaluées :

- Accorder un pouvoir exprès aux municipalités quant à la gestion, à l'utilisation, au déploiement ainsi qu'aux choix du point de vue esthétique des infrastructures passives en adéquation avec leurs plans d'urbanisme et les besoins de ses citoyens;
- Définir précisément l'infrastructure passive ainsi que les caractéristiques des différentes classes d'actifs;
- Considérer les micro-cellules ainsi que les réseaux d'accès comme un service d'accès essentiel en raison de la disponibilité limitée des emplacements dans les infrastructures passives publiques.
- Favoriser la création et le maintien d'un inventaire global des infrastructures passives;
- Favoriser une mutualisation des services d'infrastructures de communication entre les entreprises de télécommunications afin de :
 - Optimiser l'utilisation des infrastructures passives;
 - Favoriser une concurrence durable;
 - Faciliter le déploiement des infrastructures de télécommunications les utilisant;
 - Diminuer le coût de maintenance et de support des infrastructures passives;
 - Simplifier la gouvernance.
- Valider si la législation fédérale permettrait aux municipalités de devenir des revendeurs (*wholesale*) de services d'infrastructures passives;
- Mettre en place un processus de gouvernance incluant les différentes parties prenantes (municipalités, membres du Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens (CORC), les entreprises de services de télécommunications, les entreprises de services publics, etc.) afin de définir les standards entre les propriétaires d'infrastructures passives et les utilisateurs de ces infrastructures.

À notre avis, pour contribuer à une bonne gouvernance des infrastructures passives, la législation fédérale doit couvrir l'ensemble des aspects de gestion, de maintenance et de déploiements reliés aux infrastructures passives et accorder des pouvoirs spécifiques aux municipalités sur l'utilisation des infrastructures passives sur l'ensemble de leurs territoires.

2. Concurrence, innovation et l'accès aux services abordables

2.1 Les modifications législatives sont-elles justifiées pour mieux promouvoir la concurrence, l'innovation et l'accès aux services abordables?

Présentement, la législation fédérale ainsi que le système d'attribution des spectres de fréquence ne favorisent pas une saine concurrence et encouragent peu l'innovation afin de rendre l'accès à de nouveaux services à coût plus abordable. De plus, des modifications législatives sont nécessaires pour permettre aux petits fournisseurs, de services de télécommunications, l'entrée dans le marché ce qui favoriseraient l'accès à de services plus abordables pour l'ensemble des municipalités et de leurs citoyens.

Afin de favoriser l'accès à des services abordables, la Ville propose des pistes de solutions qui sont énoncées à la question 1.1.

3. Neutralité d'Internet

3.1 Les dispositions législatives actuelles sont-elles bien positionnées pour protéger les principes de la neutralité d'Internet dans le futur?

La Ville est très sensibilisée à propos de la neutralité du Net. Elle s'est prononcée et a déposé en début 2018, une motion sur la neutralité du Net. Voir en annexe une copie de la motion.

L'encadrement législatif actuel ne prévoit que partiellement la neutralité du Net. Voici nos principaux constats:

- En ce moment, la neutralité du net ne s'applique uniquement que lorsque des infrastructures sont en place. On pourrait renforcer la notion de neutralité du net en incluant les éléments du point 1 ("Accès universel et déploiement") et considérer que les déserts numériques vont à l'encontre de la neutralité du Net:
 - Par exemple, exiger des entreprises de télécommunications un plan de déploiement couvrant l'ensemble d'un secteur (par exemple le territoire d'une municipalité) dans un délai raisonnable, irait dans ce sens.
- La neutralité du net semble absente des services et infrastructures essentielles dont notamment la Sécurité publique.
 - Quelques cas extrêmes ont été observés récemment aux États-Unis. Par exemple, Verizon a réduit la bande passante d'un service d'incendie de façon unilatérale durant

un feu. La FCC, avec sa nouvelle politique ne garantissant plus la neutralité du net, n'a pas le pouvoir d'investigation.

<https://arstechnica.com/tech-policy/2018/08/verizon-throttled-fire-departments-unlimited-data-during-calif-wildfire/>

- La neutralité du net est un principe qui doit garantir l'égalité de traitement de tous les flux de données sur Internet, en excluant toute discrimination quant à la source, la destination, le contenu et le réseau pour tous les citoyens et les entreprises.

Nous recommandons que les mesures suivantes soient évaluées :

- Modifier les dispositions de l'encadrement législatif actuel afin de garantir l'égalité du traitement de tous les flux de données sur l'ensemble des classes de services.
- Modifier les dispositions de l'encadrement législatif actuel à propos des services et infrastructures essentielles afin de garantir que ces services soient disponibles à l'ensemble des municipalités et de leurs citoyens.
- Renforcer et garantir la protection de la neutralité du net dans l'encadrement législatif actuel.

4. Protection des consommateurs, droits et accessibilité

4.1 Est-il nécessaire d'apporter d'autres améliorations relatives à la protection des consommateurs, à leurs droits et à l'accessibilité dans la législation?

La Ville ne peut se prononcer entièrement sur le point couvrant la protection des consommateurs, leurs droits et leurs accessibilités.

Concernant l'accessibilité, la Ville considère qu'un accès abordable à ses citoyens est essentiel et propose des pistes de solutions qui sont énoncées à la question 1.1

5. Sûreté, Sécurité et protection de la vie privée

5.1 Tout en gardant à l'esprit le cadre législatif plus large, dans quelle mesure les concepts de sûreté et de sécurité devraient-ils être inclus dans la Loi sur les télécommunications et la Loi sur la radiocommunication?

La Ville ne peut se prononcer entièrement sur le point couvrant la sûreté, la sécurité et la protection de la vie privée.

Cependant, la Ville considère que l'utilisation des données collectées à des fins autres que la livraison ou l'amélioration du service n'est pas suffisamment encadrée.

La législation fédérale doit bénéficier d'améliorations afin de garantir la protection de la vie privée des consommateurs avec notamment l'arrivée de la nouvelle technologie 5G. Voici nos principaux constats:

- Absence de surveillance des accès aux différentes données (métadonnées, données fonctionnelles et données informationnelles).
- Utilisation des données collectées à des fins autres que la livraison ou l'amélioration du service n'est pas encadrée (utilisation secondaire des données) ;
- Absence de séparation des données en fonction des différentes classes de services;
- Certains niveaux de services (sécurité publique et services essentiels) viennent avec des niveaux de confidentialité supérieurs qui doivent être pris en compte à la source.
 - Par exemple, les métadonnées collectées lorsque les services de télécommunications sont utilisés par les services et les infrastructures essentielles dont notamment la sécurité publique (localisation des policiers, quantité de données transmise, etc.)

Nous recommandons que les mesures suivantes soient évaluées :

- S'assurer que la législation fédérale puisse encadrer l'utilisation secondaire des données;
- Établir un mécanisme de révision récurrent des dispositions des encadrements législatifs plus spécifiquement sur l'encadrement de l'ensemble des données recueillies actuelles et futures.
- S'assurer d'avoir un encadrement adéquat pour supporter les services qui ont un niveau de confidentialité supérieur.

6. Réglementation efficace du spectre

6.1 Est-ce que les bons outils législatifs sont en place afin d'assurer l'équilibre entre le besoin de souplesse pour introduire rapidement les nouvelles technologies sans fil, d'une part, et la nécessité de veiller à ce que les appareils puissent être utilisés en toute sécurité et sans brouillage, d'autre part?

La Ville ne souhaite pas se prononcer entièrement sur la réglementation encadrant l'attribution de spectre de fréquence. Voici seulement quelques observations :

- L'attribution actuelle des bandes allouées pour la sécurité publique sera nettement insuffisante avec la venue de la technologie 5G (700Mhz, bande 14);
- Le mode d'attribution par enchères limite la concurrence due au prix d'entrée au marché;
 - Un modèle de royautés à revenus récurrents ou à coût nul serait plus en lien avec un modèle mutualisé.

Nous recommandons que les mesures suivantes soient évaluées :

- Réserver suffisamment de blocs de spectre de fréquence afin de contenir tous les services et les infrastructures essentielles, dont notamment ceux de la sécurité publique;

À notre avis, la Loi sur les télécommunications doit contenir suffisamment d'encadrement afin d'assurer les besoins futurs en termes de réservation de blocs de spectre de fréquence ainsi que la capacité à permettre aux plus petits fournisseurs d'avoir accès.

7. Gouvernance et administration efficace

7.1 L'attribution actuelle des responsabilités au CRTC et aux autres ministères est-elle appropriée dans le contexte moderne et permet-elle d'appuyer un marché des télécommunications compétitif?

La ville souhaiterait que le CRTC puisse se voir confier des responsabilités supplémentaires, notamment lors de la certification de sécurité avec l'introduction de nouveaux services de télécommunications provenant des nouvelles technologies déployées

7.2 Est-ce que la législation trouve le juste équilibre entre le fait de permettre au gouvernement d'établir l'orientation politique générale et de maintenir une indépendance en matière de réglementation de façon efficace?

La Ville ne souhaite pas se prononcer sur cette question. Cependant, nous souhaitons que le CRTC puisse maintenir une indépendance et une neutralité en matière de réglementation des services de télécommunications.

Loi sur la radiodiffusion

Questions 8 à 14 du cadre de référence

La Ville ne commentera pas les questions touchant la loi sur la radiodiffusion.

Annexes

Copie de la motion de la ville sur la neutralité du net



Motion de l'Opposition officielle

65.04

Séance du conseil municipal du 19 février 2018

Motion appuyant la protection de la neutralité du net

Attendu que la neutralité du net est un principe qui garantit l'égalité de traitement de tous les flux de données sur Internet, en excluant toute discrimination quant à la source, la destination, le contenu et le réseau pour tous les citoyens et les entreprises;

Attendu que la *Loi sur les télécommunications* stipule que « Il est interdit à l'entreprise canadienne, en ce qui concerne soit la fourniture de services de télécommunications, soit l'imposition ou la perception des tarifs y afférents, d'établir une discrimination injuste, ou d'accorder — y compris envers elle-même — une préférence induue ou déraisonnable, ou encore de faire subir un désavantage de même nature »;

Attendu que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a publié, en avril 2017, la politique réglementaire (2017-104) limitant les pratiques de différenciation des prix des fournisseurs de services Internet allant à l'encontre de la neutralité du net;

Attendu que la Federal Communications Commission américaine (FCC) a mis fin, le 14 décembre 2017, au principe de neutralité du net aux États-Unis;

Attendu que la décision américaine pourrait inciter les compagnies canadiennes à faire des représentations auprès du CRTC et du gouvernement canadien afin que la neutralité du net soit également abolie au Canada;

Attendu que des tentatives de contrôle des données allant à l'encontre de la neutralité du net ont déjà eu lieu dans le passé par des compagnies canadiennes comme Telus, Bell et Vidéotron, tentatives qui ont néanmoins échoué;

Attendu que la neutralité du net favorise l'innovation et la concurrence entre les fournisseurs de services et que son abolition pourrait accroître les coûts des services Internet canadiens, déjà parmi les plus élevés au monde;

Attendu que le gouvernement canadien prévoit réviser la *Loi sur les télécommunications*;

Il est proposé par Dominic Perri, conseiller de Ville de Saint-Léonard et appuyé par Abdelhaq Sari, conseiller de Ville de Montréal-Nord :

Que la Ville de Montréal affirme l'importance de la neutralité du net, considérant sa contribution à l'essor économique et social de ses citoyens et de ses entreprises;

Que la Ville de Montréal invite le gouvernement canadien à renforcer la protection de la neutralité du net dans la *Loi sur les télécommunications*.

Bibliographie pertinente

1. [*Apports pour un cadre conceptuel pour la gestion des enjeux sociaux et éthiques de l'Internet des objets dans la ville.*](#) CIRAIG (2018).
2. [*Cities for Digital Rights*](#) (2018)
3. [*Enjeux d'éthique et d'acceptabilité sociale de l'Internet des objets dans La Ville intelligente.*](#)CIRAIG (2018).
4. [*Framework for distributed governance of Distributed Architectures*](#) . Projet DECODE. Union européenne (2018)
5. *La plateforme d'une ville.* Commission nationale informatique et libertés. France (2018)
6. [*Modèles et enjeux pour le déploiement des télécommunications de prochaine génération \(5G\).*](#) CEFRIO (2018)
7. [*Policy Requirement and Models of Implementation.*](#) Projet DECODE. Union européenne (2018)
8. [*Politique sur l'utilisation et le développement des logiciels et du matériel libre. Ville de Montréal*](#) (2018)
9. [*Reclaiming the Smart City : Personal Data, Trust and the New Commons.*](#) NESTA, Royaume-Uni (2018)
10. [*Troisième plan biennuel dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert. Gouvernement du Canada*](#) (2018).